Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 25 août 2023

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 18 août 2023. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 25 août 2023.

ORDRE DU JOUR :

I. **APPROBATION DU PV DU 30 JUIN 2023**
II. **QUESTIONS FINANCIÈRES**
III. **QUESTIONS SCOLAIRES**
IV. **PERSONNEL**
V. **URBANISME – ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
VI. **TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX**
VII. **MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**
VIII. **QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES**
IX. **PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Cathie GUIBERTEAU, Mathieu BOURRIER, Francis BORDET, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Fabrice CAZAVANT, Annick GOUINEAU

Excusés : Stéphane TRIFILETTI (pouvoir à J GUILLOT), Jérôme TISSIDRE (pouvoir à A GOUINEAU), Olivier BURY, Pauline REINACHTER

Absents : Laurence PACAUD

Secrétaire de séance : Francis BORDET

I. APPROBATION DU PV DU 30 JUIN 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité avec la remarque suivante relative au compte rendu de la réunion du Comité de suivi du dévasement de la Charente (VII-1). Au lieu de 6 m3, lire 60 m3.

II. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Situation du logement du Presbytère

Le Maire a fait évaluer le logement du presbytère par deux agences dont les estimations tournent autour de 200 000 euros.
Ces propositions ne justifiant pas la vente de ce bien patrimonial, d'autres solutions ont été envisagées par le Conseil Municipal telles que la location à l'année ou la location saisonnière.
Dans le cadre d'une location annuelle qui est la moins onéreuse en termes d'investissements (travaux, aménagement intérieur), l'agence Euro Gestion qui est venue visiter le logement le 24 août préconise un montant de loyer ne dépassant pas 800 euros. Elle a également conseillé la réalisation de quelques travaux dont la réfection des joints silicones de la salle de bain et de la cuisine et la mise en place de détecteurs de fumée.
Fort de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de louer à l'année pour un loyer de 800 euros plus un forfait mensuel pour l'entretien de la chaudière.

Une famille dont les revenus et le patrimoine lui permettraient de louer le logement du Presbytère, s'est manifestée. Elle a fait valoir que deux personnes disposant de revenus conséquents se porteraient caution. Par ailleurs, elle devrait très prochainement visiter le logement.

2) **Exercice du droit de préférence concernant la vente de parcelles sur Saint James et Port d'Envaux**

Vu l'article L331-24 du Code Forestier,
Considérant l'intention de la SCI DU CLOUZY de vendre les parcelles boisées AC 227 et AC 236 au prix de 700.00€ (sept cent euros) auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir ces parcelles et charge le Maire de toutes les formalités.

3) **Prélèvement sur la taxe d'habitation opéré par l'État**

La Commune de Port d'Envaux a décidé une augmentation du taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales entre 2017 et 2019, lequel déclenche un prélèvement sur les avances mensuelles de fiscalité locale de la part des services de l'Etat dont le montant s'élève à 1010 euros.
Ce prélèvement a été imputé sur les avances mensuelles de fiscalité directe locale versées en juillet 2023.

4) **Décisions modificatives**

Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements de crédits décrits ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
2111(21)OP193 Terrains nus	100.00	021 (021) Virt de la section de fonctionnt	100.00
Total Dépenses	**100.00**	**Total Recettes**	**100.00**
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
023 (023) Virement à la section d'investissement	100.00		
60611 Eau et assainissement	2000.00		
60632 Fournitures petit équipt	700.00		
6135 Locations mobilières	800.00		
61521 Terrains	400.00		
6226 Honoraires	1600.00		
6251 Voyages et déplacements	200.00		
6281 Concours divers (cotisations …)	500.00		
6454 Cotisations aux ASSEDIC	500.00		
678 Autres charges exception.	- 6800.00		
Total Dépenses	**100.00**	**Total Recettes**	**100.00**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°2 décrite ci-dessus

5) Vente de matériel

Considérant l'état hors d'usage de deux baby-foot,
Considérant les propositions d'acquisition à prix raisonnable de Pascal GALLENON et de Laurent BERNARD,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder un baby-foot à chacun des demandeurs contre la somme de 50 euros l'unité.

6) Devis du SAS pour travaux à la fontaine de Bonauderie

Considérant la dégradation naturelle de la partie surplombant la source de la Bonauderie,
Considérant la préconisation d'une dévégétalisation pour effectuer un sondage afin de réaliser une estimation fiable des travaux de consolidation,
Considérant que les employés municipaux peuvent réaliser un nettoyage préparatoire du terrain,

Monsieur le Maire indique que les travaux de consolidation seront réalisés et pris en charge financièrement par la Fondation du Patrimoine.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis du SAS d'un montant de 1175 euros, hors nettoyage.

7) Mutation du budget en plan comptable M 57

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,
Vu l'avis favorable du comptable du 23 août 2023,
Considérant que la commune de Port d'Envaux s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2024,
Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local,
Considérant que le référentiel M57, instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales.
Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,
Que destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024,
Que cette nouvelle norme comptable s'appliquera aux budgets M14 de la commune de Port d'Envaux,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 (plan comptable abrégé/développé) au 1er janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de Port d'Envaux,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

III. QUESTIONS SCOLAIRES

1) Questions diverses

L'inspecteur de circonscription est venu visiter les écoles en prévision des années à venir.
Les effectifs étant stables, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.
L'école est de plus en plus inclusive, ce qui implique l'accueil d'enfants en difficultés, ce qui est contraignant pour les enseignants. A ce sujet, une classe Ulis est en projet à Taillebourg. Elle sera mise en place après la construction de la nouvelle école.
S'agissant de la fusion des directions, cette décision n'est pas du ressort de l'Inspection mais des municipalités de Crazannes et Port d'Envaux.

2) Situation du personnel

Le contrat d'un des agents du SIVOS ne sera pas reconduit et une autre employée ne souhaite pas poursuivre le sien. De ce fait, 2 personnes ont été engagées : une en juillet et la seconde le 24 aout. D'autres personnes qui ont été reçues en entretien pourraient être appelées pour effectuer des remplacements.
L'arrêt maladie de la secrétaire du SIVOS se termine le 31 aout et une visite de reprise devrait avoir lieu avant la fin du mois.
La secrétaire remplaçante (Elodie Meureau) poursuivra son contrat à hauteur de 14 heures par semaine les lundis et jeudis et Céline Syre sera présente 9 heures par semaine les mardis et vendredis, plus un jeudi sur deux l'après-midi.
Si besoin, l'établissement des bulletins de salaire pourrait être réalisé par le centre de gestion.
Une réunion de pré-rentrée avec tous les agents et les enseignants l'après-midi est prévue le 31 aout.
S'agissant du déplacement de l'arrêt de bus à l'église de Crazannes, il n'y a toujours pas de réponse des parents d'élèves pour l'accompagnement des enfants entre l'arrêt de bus et l'école le matin.

IV. PERSONNEL

1) Point de situation sur le personnel

L'employé technique engagé pour 6 mois en contrat saisonnier cessera son activité le 31 août. Il a effectué un travail de qualité.
Ludovic Néraudeau arrive le 1er septembre comme agent contractuel pour une durée d'un an et Jean-Claude Cadet, qui sera également contractuel pour une durée d'un an, n'arrivera que le 1er novembre.

2) Création de 2 postes d'adjoint technique principal 1 ère classe

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Vu l'arrêté municipal établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023,
Considérant la réorganisation du service technique induite par des mouvements d'agent,
Considérant l'activité saisonnière de la commune

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

CADRE OU EMPLOIS	EMPLOIS BUDGETAIRES	EFFECTIF REEL	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (nombre d'heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal 1ère classe C3	1	1	35H00
Adjoint administratif principal 1ère classe C3	1	1	23H00
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe C3	1	1	30H00
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise principal 2ème classe C3	3	2	35H00
Adjoint technique principal 2ème classe C2	1	0	35H00
Adjoint technique principal 2ème classe C2	1	1	20H00
Adjoint technique principal 2ème classe C2	1	1	9H00
Adjoint technique ppal 1ère classe	3		9h – 20h – 27.5h
CONTRACTUEL (pour suivi)			
Adjoint administratif principal 1ère classe	3		35H00 x 2 28H
Assistant conservation ppal 2ème classe	1		3h15
Adjoint technique ppal 1ère classe	1		Ponctuel
Agent APS qualifié	1		21h00

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce nouveau tableau des effectifs et accepte le principe de recrutement de contractuels sur les emplois permanents dans le respect des textes réglementaires.

3) Modification du temps de travail du service technique

Le Maire indique que la nouvelle organisation du service nécessite une modification des horaires de travail du service technique. En fonction du poste occupé les agents travailleront comme suit :

Temps hebdomadaire	Du 1er janvier au 31 mars du 1er octobre au 31 décembre	Du 1er avril au 30 septembre
31.5 heures	20 heures sur 5 jours	35 heures sur 5 jours

27.5 heures	28 heures sur 5 jours	35 heures sur 5 jours

Dans le cadre de cette annualisation, l'autorité établira au début de chaque année civile un planning annuel de travail pour chaque agent précisant les jours et horaires de travail et permettant d'identifier les périodes de récupération et de congés annuels de chaque agent.

Cette modification s'applique à la délibération 20211217_04 du 17 décembre 2021 relative à l'organisation du temps de travail dans la collectivité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette modification à compter du 1er janvier 2024.

V. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) 1er bilan de la saison estivale

Il a été constaté une baisse de la fréquentation due à la mauvaise météo.
852 personnes ont fréquenté le Comptoir du Tourisme en juillet avec des pointes lors des week-ends ensoleillés ou d'animations.
Le Comptoir du Tourisme a bénéficié en juillet et août d'une exposition de peinture organisée par l'association Ecur'art. Pour septembre, il est prévu une autre exposition les samedis et dimanches, avec Josette Hourquebie et Eliane Margouillé, artistes peintre de la Commune de Port d'Envaux.

2) Point sur la mise en œuvre des arrêtés de stationnement et de circulation

Globalement, les arrêtés de stationnement et de circulation, ainsi que la présence de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, ont permis d'améliorer la situation.

3) Révision du Plan local d'urbanisme : établissement du périmètre des abords

Un nouvel élément est à prendre en compte : il n'est pas possible d'étendre le périmètre des abords.
La prochaine réunion est prévue le 14 septembre.

4) Présence de termites à Saint Saturnin

Il a été noté la présence de termites rue des Sénéchauds à Saint-Saturnin.
Un courrier sera adressé aux habitants, les invitant à faire réaliser un état parasitaire et à le signaler en Mairie.

VI. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Travaux réalisés par les agents du service technique en juillet et août

Ecole primaire :
- traçage des terrains de jeux,
- réparation d'un volet roulant,
- création d'étagères,
- nettoyage de l'escalier extérieur,

Plus de nombreux petits travaux…

Ecole maternelle :
- traçage des terrains de jeux,
- nettoyage du sable,
- pose d'un revêtement de sol.

Divers :
- tonte du Pré Valade,
- transport de chaises et tables pour le 13 juillet,
- arrosage des arbres,
- broyage des bords de route,
- taille des haies,
- débroussaillage des abords des abris-bus,
- dégagement de la voirie suite à la chute d'arbres,
- réparation d'une porte antipanique à la salle des fêtes,
- rangement de la salle de musique pour faire de la place pour les associations,
- travaux d'entretien au cimetière,
- travaux de peinture et carrelage au Comptoir du Tourisme,
- entretien des espaces verts rue des Armateurs et du Presbytère par AI 17.

2) Rénovation de l'ancien atelier municipal

Il est prévu l'achèvement des travaux pour fin septembre.

3) Projet de travaux

- réalisation du passage entre le Comptoir du Tourisme et la cuisine de la salle des fêtes,
- rénovation de la cuisine et des murs de la salle des fêtes.

4) Eclairage du Pré Valade

Une étude concernant l'éclairage via des bornes solaires, de l'entrée du Pré Valade face à la rue du Port et de l'allée partant de la rue de la Corderie est en cours.

5) Balisage du parcours de la course d'orientation

Tous les lieux où seront implantées les balises bois fabriquées par la Vigerie, ont été repérés et les cartes sont prêtes.
60 balises sont à poser. Elles seront fixées sur du mobilier urbain au Pré Valade, dans le bourg, au Château de Panloy, à Saint-Saturnin, …

VII. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1) Manifestations passées (Juillet et Août)

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
Mairie	Ouverture du Comptoir du Tourisme	1/07	Le Comptoir du Tourisme a été ouvert le 1er juillet. Une exposition de tableaux de l'association Ecur'Art a été présentée au public pendant les deux mois d'été. Le bilan de fréquentation pour les mois de juillet et août est très positif.

Viv ‘Envaux	Ouverture des animations " le Fleuve en Fête"	1/07	Une collecte de déchets a été organisée avec la participation des « Pêcheurs Port d’Envallois » et de « La Ronde des Pierreux ». Une plaque commémorative relative à "la déclaration des droits du Fleuve Charente" a été posée au Pré Valade.
Ecole et Mouettes Rieuses	Kermesse	7/07	Kermesse suivie d’un repas au Pré Valade
Bettina coiffure	Anniversaire de l'ouverture du salon	15/07	Le salon de coiffure "Bettina" a fêté ses 20 ans d’activité. Elle a reçu de la part de la présidente de la chambre des métiers et de l'artisanat, la promesse de la médaille de bronze de la reconnaissance Artisanale qui lui sera remise officiellement en novembre lors des trophées de l'Artisanat.
Viv’Envaux	Fleuve en Fête	22/07	Les pêcheurs Port d'Envallois ont initié 45 jeunes au plaisir de la pêche. Le secteur jeunesse de Cœur de Saintonge a régalé le jeune public avec différents ateliers, des spectacles et un coin restauration. Les LAPIDIALES et VIV’ENVAUX ont permis à 120 personnes de naviguer sur des pirogues à balancier. Beau spectacle de La Mona avec ses danses aériennes. Une soirée familiale dans le Pré Valade avec un concert de qualité.
Mairie et CD Voile 17	Journée paddle	29/07	Journée paddle qui a permis à une trentaine de personnes de s'initier à cette discipline.
Panloy	Opéra en plein air	1 et 3/08	Opéra : 850 personnes ont apprécié les représentations des Noces de Figaro.
Viv Envaux	Record de nage libre dans la Charente	13/08	Le record de 2022 qui était de 24,5km sur une journée a été très largement dépassé avec 33,450 km parcourus, ce qui représente 669 longueurs de 50m.
Viv Envaux	apéro auberge espagnole	13/08	Un très agréable repas partagé dans le Pré Valade avec l'apéritif océanien offert par le Club Lapidiales et animé par Cheyenne.

2) Manifestations à venir

ORGANISTEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
Viv’Envaux	Journée découverte du paddle	26/08	Découverte de l'activité paddle animé par Didier Laffite.
Lapidiales	Fête des Lapidiales	9, 10 et 11/09	Des animations viendront clôturer tout le week-end la saison des cultures d'Océanie.
Viv'Envaux	Randonnée gourmande semi-nocturne	16/09	Repas par étapes. Parcours de 10 km avec apéritif servi à Panloy dans le cadre des journées du patrimoine. Animation musicale à l’arrivée et blind test avec « Musical à carte » (Pascal).
Panloy	Journées du patrimoine	16 et 17/09	Accès au Château à tarif réduit pour tous.

VIII. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Deux contrôles sanitaires des eaux de consommation humaine ont été réalisés à Port d'Envaux le 11 juillet et le 7 août au centre bourg.
Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

IX. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion se tiendra le vendredi 29 septembre 2023 à 19h.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

BARREAUD	MOREAU	GUIBERTEAU
BOURRIER	BORDET	NEVEUR
GUILLOT	CAZAVANT	GOUINEAU